

FEEE

FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES
EMPLOYEURS DE L'ÉDUCATION

EUROPEAN TRADE UNION COMMITTEE FOR
EDUCATION – COMITÉ SYNDICAL
EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION



Déclaration conjointe CSEE/FEEE

Définir un Cadre d'action pour renforcer l'attrait de la profession enseignante

L'objectif de la présente déclaration est de créer une base solide pour assurer la continuité du processus de dialogue entre les partenaires sociaux européens de l'éducation, la FEEE (Fédération européenne des employeurs de l'éducation) et le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation), en proposant une approche sectorielle commune pour la création d'un cadre d'action destiné à renforcer l'attrait de la profession enseignante au sein de la société, reprenant les définitions, les défis, les principes et les actions pouvant être menées conjointement à cette fin.

Cette approche est le fruit de huit années de travail mené dans le cadre du dialogue social sectoriel, au travers duquel les partenaires sociaux de l'éducation ont reconnu le rôle central de ce dernier, ainsi que l'importance du développement des capacités, de la confiance mutuelle, de la coopération, de l'engagement et de la communication¹, en vue d'appréhender les nouveaux défis auxquels est confronté le secteur de l'éducation à travers l'Europe. Déjà en 2017, la FEEE et le CSEE ont reconnu que le processus de développement des capacités mené conjointement répondait à leur objectif commun qui consiste à engager « *un dialogue social performant et efficace au profit des employé(e)s travaillant dans des établissements scolaires à tous les niveaux de l'éducation et, en définitive, au profit des étudiant(e)s et de leurs familles*² ». En particulier, la FEEE et le CSEE ont collaboré durant les années 2013-2018 dans le cadre de trois projets de développement des capacités du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE)³, qui ont permis de réunir autour de la table les partenaires sociaux nationaux et européens dans

¹ Déclaration conjointe CSEE/FEEE portant sur la promotion des potentiels du dialogue social sectoriel européen (2016) et Rapport final du CSEE/FEEE « Initiatives des partenaires sociaux européens destinées à promouvoir les potentiels du dialogue social sectoriel européen au travers du transfert de connaissances et de la formation. Projet - Développement des capacités du DSSEE II ».

² Déclaration conjointe CSEE/FEEE portant sur la promotion des potentiels du dialogue social sectoriel européen (2016).

³ « Initiatives des partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation : exercer une influence durable sur l'élaboration des politiques éducatives européennes au travers d'un dialogue social constructif ». « Projet - Développement des capacités du DSSEE III (VS/2017/XXXX) - Initiatives des partenaires sociaux européens destinées à promouvoir les potentiels du dialogue social sectoriel européen au travers du transfert de connaissances et de la formation ». « Développement des capacités du DSSEE II (VS/2015/0032) - Promouvoir les potentiels du dialogue

vingt Etats membres de l'UE et deux pays candidats⁴, ainsi que dans le cadre de trois conférences de clôture organisées à Bruxelles (Belgique), à Amsterdam (Pays-Bas) et à Sofia (Bulgarie).

A la lumière des problèmes actuels et nouveaux dans le domaine de l'éducation et de la formation, notamment les pénuries d'enseignant(e)s que connaissent plusieurs pays européens, les partenaires sociaux de l'éducation au niveau européen, national, régional et local s'engagent, au travers de la présente déclaration, à poursuivre le développement de leurs capacités afin de participer efficacement au dialogue social et à l'élaboration des politiques éducatives qui contribuent au changement, ainsi qu'à promouvoir l'attrait de la profession enseignante en Europe, au sein de systèmes d'éducation inclusifs et de qualité.

Contexte et défis

La relance du dialogue social, en vue de renforcer le rôle de ce dernier à travers l'ensemble des Etats membres de l'UE, est une initiative du Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, lequel a annoncé dès le mois de mars 2015 « un nouveau départ pour le dialogue social ». Une déclaration conjointe a été signée en 2016 par les institutions européennes et les partenaires sociaux intersectoriels européens, soulignant le rôle du dialogue social européen en tant que composante essentielle de l'élaboration des politiques sociales et en matière d'emploi. Durant le déploiement du projet « *Développement des capacités du DSSEE III - Initiatives des partenaires sociaux européens destinées à promouvoir les potentiels du dialogue social sectoriel européen au travers du transfert de connaissances et de la formation* » (2017-2018), les dirigeant(e)s européen(ne)s ont adopté le Socle européen des droits sociaux (SEDS), créant ainsi une nouvelle dynamique en faveur du dialogue social, considéré comme un levier essentiel pour la croissance. Le rôle important que joue l'éducation dans la réalisation de bon nombre d'objectifs clés du SEDS est mis en évidence dans les discussions portant sur [l'avenir de l'éducation](#), engagées par la Commission européenne et le Conseil à l'occasion du Sommet de Göteborg (17 novembre 2017) ayant pour objectif de faire de l'Europe un acteur de premier plan pour la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable et celle des Objectifs de développement durable des Nations Unies. A cet égard, les gouvernements confient à l'éducation le rôle essentiel de « garantir la résilience de nos économies, la cohésion sociale, la citoyenneté active et l'identité ».

L'éducation est une entité essentielle pour l'équité et la prospérité économique. La « [Déclaration de Paris](#) », adoptée par les ministres de l'Education de l'Union européenne au mois de mars 2015⁵, met l'accent sur la contribution majeure de l'éducation au développement personnel, à l'inclusion et à la participation sociale, en combattant les inégalités, en autonomisant les enseignant(e)s et en renforçant la capacité des enfants et des jeunes à exercer leur esprit critique et à faire preuve de discernement, en

social européen sectoriel pour le secteur de l'éducation en relevant de nouveaux défis et en explorant les expériences et les connaissances » (VS/2013/XXX). Ces initiatives sont soutenues financièrement par la Commission européenne au travers de sa ligne budgétaire pour le dialogue social et les relations industrielles.

⁴ Croatie, Lituanie, Slovaquie, République slovaque, Roumanie, Monténégro, Estonie, Serbie, Chypre, Hongrie, Lettonie, Pologne, Espagne, Bulgarie, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal.

⁵ Réunion informelle des ministres de l'Education de l'Union européenne, « Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination », 17 mars 2015.

particulier vis-à-vis d'Internet et des réseaux sociaux. Partout où la priorité est accordée à l'éducation, les sociétés et les économies prospèrent. Compte tenu des exigences toujours plus nombreuses de nos sociétés et des objectifs de croissance de l'Europe, les partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation, considérés comme les représentants des personnels et des employeurs de l'éducation sous l'article 154-155 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), reconnaissent que le secteur se heurte à toute une série de difficultés pour garantir des systèmes d'éducation de haute qualité, équitables et inclusifs, qui soient des leviers majeurs pour le développement durable : changements démographiques, évolutions technologiques, transformations sociétales et politiques (systèmes de gouvernance à niveaux multiples, comme le Semestre européen, la Stratégie Europe 2020, le Cadre stratégique Education et Formation 2020, l'Espace européen de l'éducation 2025).

Malgré le fait que la profession enseignante ait le potentiel de contribuer à l'égalité sociale en Europe, il ressort clairement de la conférence des partenaires sociaux convoquée à Sofia (juin 2018) que celle-ci est confrontée à des problèmes communs tels que les pénuries d'enseignant(e)s, le manque d'attrait, la question du recrutement et du maintien en service des effectifs. L'enseignement de qualité, confié à des enseignant(e)s bénéficiant d'une excellente formation et d'un soutien approprié, est au cœur de l'éducation de qualité. Outre ces différentes problématiques, il est également nécessaire de repenser les environnements d'enseignement et d'apprentissage en regard des rapides évolutions au sein de nos sociétés, que nous venons d'évoquer.

Objectifs et priorités

La FEEE et le CSEE estiment qu'il est de la plus haute importance de poursuivre leurs efforts conjoints pour trouver des solutions communes, en vue de rendre la profession enseignante plus attrayante et profitable à la société, au sein d'établissements scolaires de qualité, inclusifs, centrés sur l'élève et durables.

Au travers de cette déclaration faisant office de lettre d'intention pour le lancement du processus de développement d'un Cadre d'action destiné à renforcer l'attrait de la profession enseignante, la FEEE et le CSEE entendent respecter les engagements qui ont été pris dans le Programme de travail du DSSEE 2018-2019, à savoir contribuer conjointement à mettre un terme aux pénuries d'enseignant(e)s. Par ailleurs, nous souhaitons poursuivre notre travail dans le cadre des problématiques qui ont été jugées prioritaires pour l'action conjointe au cours des tables rondes des partenaires sociaux nationaux et européens et durant la conférence de clôture à Sofia (juin 2018) : promouvoir des lieux de travail décents et améliorer la santé et la sécurité au sein de la profession enseignante, ainsi que l'égalité et l'équité au sein de l'éducation, et soutenir les enseignant(e)s, les formateurs/trices, la direction des établissements scolaires et les personnels de soutien à l'éducation.

Ces thématiques ne sont pas « neuves » pour le travail des partenaires sociaux sectoriels européens de l'éducation. Au contraire, elles constituent l'épine dorsale de leurs initiatives conjointes depuis les premiers jours d'existence du DSSEE (créé en 2010). Toutefois, au lieu d'étudier ces problématiques de façon isolée, nous cherchons désormais à adopter une approche plus holistique et à les utiliser comme

base de nos activités conjointes pour le développement des capacités, afin de pouvoir participer efficacement au dialogue social à tous les niveaux pour renforcer l'attrait de la profession enseignante.

Au travers de cette déclaration, nous nous engageons à passer à l'étape suivante et à examiner les éléments permettant d'apporter une réponse à cette question et à préparer le terrain pour le développement d'un cadre d'action conjoint.

Ces éléments comprennent des thématiques directement liées à la profession enseignante :

1. Promouvoir le développement de la profession en faisant valoir le professionnalisme, l'autonomie professionnelle, les aspirations, le travail d'équipe, l'emploi et des conditions de travail durables et de qualité, ainsi que les perspectives de carrière et les rétributions, notamment un salaire équitable, en regard des autres carrières attractives et de la situation économique des Etats membres concernés, et diversifier les opportunités de carrière.
2. Soutenir les enseignant(e)s, les formateurs/trices, les équipes de direction et les personnels de soutien à l'éducation, en particulier au travers de l'investissement dans une formation initiale et un développement professionnel continu de qualité et efficaces.

Et des questions plus larges ayant une incidence directe sur la mission et les attentes (changeantes) des enseignant(e)s, des formateurs/trices et des équipes de direction, au sein de nos systèmes d'éducation :

3. Promouvoir l'inclusion, l'équité et l'égalité des chances, notamment l'égalité des genres au sein de l'éducation, en se concentrant sur la nécessité de développer des cultures démocratiques et inclusives au sein des écoles et de répondre aux besoins de l'ensemble des étudiant(e)s.
4. Promouvoir des lieux de travail décents, inclusifs, durables et centrés sur l'élève, améliorer la santé et la sécurité en milieu professionnel et renforcer l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.
5. Promouvoir la formation numérique et étudier l'incidence des TIC sur l'éducation.
6. Promouvoir l'investissement dans l'éducation et la formation de qualité, ainsi que dans les infrastructures scolaires.

D'autre part, comme mis en évidence dans le rapport final du Projet de développement des capacités du DSSEE III, la FEEE et le CSEE reconnaissent la valeur ajoutée que représente l'étude de l'incidence des pratiques de recrutement et de rétention dans les pays européens sur l'attrait de la profession enseignante et les pénuries d'enseignant(e)s.

Rôle et engagements des partenaires sociaux

En vertu des éléments susmentionnés jugés cruciaux, les partenaires sociaux européens de l'éducation et leurs membres s'engagent à poursuivre et à intensifier le développement de leurs capacités à l'échelon européen et national, en vue de renforcer le dialogue social sectoriel et de s'atteler conjointement à rendre la profession enseignante plus attractive, au travers des initiatives suivantes :

- Etudier les possibilités de développer conjointement un Cadre d'action pour renforcer l'attrait de la profession enseignante.
- Sensibiliser la société à l'importance et à la valeur de la profession enseignante, au sein d'établissements scolaires de qualité, inclusifs, durables et centrés sur l'élève, ainsi qu'à sa contribution aux sociétés futures.
- Continuer à rechercher des solutions pour lever les obstacles et combler les lacunes en termes de développement des capacités, en vue de pouvoir engager un dialogue social efficace au niveau européen et national.
- Continuer à préparer des actions conjointes pour défendre les partenaires sociaux et renforcer leur capacité à participer efficacement à l'élaboration des politiques et à la prise de décision au sein de l'éducation, à tous les niveaux.
- Echanger les bonnes pratiques et faciliter les échanges d'informations entre les membres.

Conclusion

La FEEE et le CSEE – partenaires sociaux européens de l'éducation – s'engagent à promouvoir activement la présente déclaration au niveau européen et au travers de leurs organisations membres au niveau national, régional et local.

Bruxelles, le 19 novembre 2018

XX XX

Daniel Wisniewski
Secrétaire général
FEEE

XX XX

Susan Flocken
Directrice européenne
CSEE

*le texte original est en anglais